

«QU'AIMERIEZ-VOUS EXPRIMER À UNE FEMME VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES ?»



La Caf de l'Hérault mobilise ses équipes pour sensibiliser et affirmer son engagement. En 2025, 97 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon, soit une tous les trois jours. Face à cette réalité alarmante, la Caf de l'Hérault souhaite mettre en avant son engagement continu auprès des femmes, 365 jours par an, qui s'illustre par les initiatives et services mis en œuvre au quotidien.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Caf de l'Hérault a lancé une campagne interne de sensibilisation autour d'une question simple et humaine : « Qu'aimeriez-vous exprimer à une femme victime de violences conjugales ? ».

Les réponses recueillies, anonymes, sincères et personnelles, ont été transformées en affiches diffusées tous le mois de mars dans les accueils et dans les espaces de travail. Cette démarche vise à créer un environnement où l'écoute, la bienveillance et l'attention sont visibles et partagées.

UN ENGAGEMENT QUI DÉPASSE LA SEULE JOURNÉE DU 8 MARS

Au-delà de cette campagne symbolique, la Caf de l'Hérault mène une politique active de soutien aux victimes de violences conjugales.

Depuis décembre 2023, elle propose l'Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC), un dispositif permettant de financer rapidement l'éloignement et les dépenses essentielles. Depuis sa mise en place, 2 197 demandes ont été enregistrées, aboutissant à 1 554 versements, pour un montant moyen de 889€.

En 2025, la Caf a également soutenu le tissu associatif local à hauteur de plus de 315 000€, dont des structures spécialisées telles que le CIDFF, Via Voltaire, AMAC, AERS, CESAM, l'Amicale du Nid ou EPE 34. Huit réseaux interprofessionnels sont par ailleurs cofinancés pour renforcer la prévention et l'accès aux droits.

PENSIONS ALIMENTAIRES, SÉPARATION, PARENTALITÉ : UN APPUI GLOBAL POUR LES FAMILLES

La lutte contre les violences passe aussi par la sécurisation économique des femmes.

- **Intermédiation financière et avance de pension alimentaire** : depuis 2020, la Caf gère 9 510 pensions, avec un taux de recouvrement des impayés de plus de 77%. Selon l'E-ssentiel, 80% des bénéficiaires se disent satisfaites et 78% estiment une réduction de leur charge mentale.
- **Allocation de soutien familial (ASF)** : versée à 19 663 parents isolés, dont 92,5% sont des femmes.
- **Accompagnement en cas de séparation** : aides majorées pour les parents isolés, conseils personnalisés, et depuis novembre 2025, un Complément de mode de garde étendu aux familles monoparentales jusqu'aux 12 ans de l'enfant (dont 81% concernent des mères).
- **Soutien à domicile et accompagnement social** : les futures mamans et les mères confrontées à des violences peuvent bénéficier d'un accompagnement global par un travailleur social de la Caf.

UN EMPLOYEUR ENGAGÉ AUPRÈS DE SES SALARIÉES

La mobilisation se poursuit en interne. La Caf de l'Hérault affiche un index égalité professionnelle de 94/100, confirmant une politique RH tournée vers l'équité.

Elle déploie notamment :

- **un suivi des écarts de rémunération** et la valorisation au retour de congé maternité,
- **des mesures facilitant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle** (horaires flexibles, congé maternité prolongé, prime de crèche, congés enfant malade, aides aux aidants...),
- **un accompagnement** des femmes vers des postes à responsabilités,
- **des actions pour prévenir et traiter les violences** sexistes et sexuelles au travail.